



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 15 novembre 2022, à 19 h 02, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Mme Reine Bombo-Allara.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reine Bombo-Allara
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle
Karl Ferraro

Geneviève Héon
Sylvain Joly
Sylvain Larocque
Jacques Lemire
Carl Lévesque
Affine Lwalalika
Marjolaine Mercier
Jonathan Tabarah

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière
Alexandre Parizeau, directeur général

1. OUVERTURE

CO-221115-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-221115-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle,

la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

Des documents transmis par Mme Annik Préfontaine concernant l'aménagement d'une piste cyclable dans le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, sont déposés.

CO-221115-1.4

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 18 OCTOBRE 2022 À 19 H 03

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 octobre 2022 à 19 h 03 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-1.5

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 20 OCTOBRE 2022 À 16 H 04, TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 octobre 2022 à 16 h 04, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CO-221115-2.1

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 31 AOÛT 2022 (SD-2022-2896)

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 31 août 2022.

CO-221115-2.2

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DU PATRIMOINE TENUE LE 7 JUIN 2022 (SD-2022-2979)

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, des communications et du patrimoine tenue le 7 juin 2022.

CO-221115-2.3**ADOPTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE ACTUALISÉE
PROPULSER LES INITIATIVES DE LA VILLE DE LONGUEUIL ET SON
PLAN D'ACTION 2023-2027 (SD-2022-1989)**

Il est proposé d'adopter la Politique culturelle actualisée *Propulser les initiatives* de la Ville de Longueuil et son plan d'action 2023-2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-2.4**ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET AU
SERVICE CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN (SD-2022-3151)**

Il est proposé d'adhérer à l'Union des municipalités du Québec et au service Carrefour du capital humain, pour l'année 2023, et d'autoriser à ces fins une dépense n'excédant pas 204 160,51 \$, taxes comprises, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-2.5**DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1ER
DÉCEMBRE 2022 AU 31 MARS 2023 (SD-2022-2966)**

Il est proposé de désigner M. Jonathan Tabarah, maire suppléant, pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 31 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-2.6**NOMINATION AUX POSTES DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA VICE-
PRÉSIDENTE DU CONSEIL JEUNESSE (SD-2022-3118)**

Il est proposé de nommer Florent Sabourin au poste de la présidence et Lysa Bélaïcha au poste de la vice-présidence du Conseil jeunesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-2.7**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DEUXIÈME PARTIE DE LA DÉMARCHE
PARTICIPATIVE CONJOINTE SUR L'AÉROPORT MONTRÉAL SAINT-
HUBERT (SD-2022-3367)**

Il est procédé au dépôt du rapport de la deuxième partie de la démarche participative conjointe sur l'Aéroport Montréal Saint-Hubert menée par l'Office de participation publique de Longueuil.

CO-221115-2.8**MANDAT À L'OFFICE DE PARTICIPATION PUBLIQUE DE LONGUEUIL
QUANT À LA TENUE D'ACTIVITÉS PARTICIPATIVES AUPRÈS DE LA
POPULATION DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2022-3261)**

Proposition principale

Il est proposé par M. Alvaro Cueto, appuyé par Mme Nathalie Delisle, de mandater l'Office de participation publique de Longueuil de tenir des activités participatives auprès de la population de la Ville de Longueuil sur le sujet de l'encadrement des feux extérieurs et des foyers intérieurs sur le territoire de chacun des trois arrondissements.

Proposition d'amendement

Il est proposé en amendement par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Karl Ferraro, de remplacer le dispositif de la résolution par le suivant :

Il est proposé de donner le mandat suivant à l'Office de participation publique de Longueuil :

Dans le cadre de son mandat, l'Office de participation publique de Longueuil alimentera la réflexion de l'administration et du conseil et aidera à identifier en vertu de quoi et de quelles conditions la Ville devrait, ou non, encadrer, voire interdire, les feux extérieurs et les foyers intérieurs résidentiels.

Pour ce faire, la Ville souhaite notamment que l'OPPL :

- Fournisse des éléments d'informations permettant de comprendre les enjeux sous-jacents au mandat;
- Définisse la démarche de participation publique qui permettra à toute personne, incluant les citoyens, groupes de la société civile, entreprises, associations, institutions publiques, spécialistes et experts de s'exprimer sur le sujet de la manière la plus optimale;
- Dégage des orientations pour la Ville en ce qui concerne l'encadrement des feux extérieurs et de foyers intérieurs résidentiels qui tiennent compte de la spécificité de différents secteurs et arrondissements de la Ville.

Au terme de son mandat, l'OPPL émettra des recommandations au conseil de ville concernant notamment l'encadrement des feux extérieurs et foyers intérieurs résidentiels, uniques à l'échelle de la ville ou différenciées par arrondissement ou par d'autres critères qu'il définira.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS**4. FINANCES**

CO-221115-4.1**AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU POSTE BUDGÉTAIRE IMMOBILISATIONS PAYÉES COMPTANT (SD-2022-2880)**

Il est proposé d'affecter la somme de 2 000 000 \$ en provenance du poste budgétaire *Immobilisations payées comptant* au paiement de l'acquisition et de l'installation de stations et de vélos BIXI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-4.2**AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DES REVENUS DE L'ANNÉE 2022, PERÇUS EN TAXE DÉDIÉE, AU FINANCEMENT DES DÉPENSES DE DIVERS RÈGLEMENTS (SD-2022-3121)**

Il est proposé d'affecter une somme n'excédant pas 4 110 936 \$, en provenance des revenus de l'année 2022, perçus en taxe dédiée, au financement des dépenses de divers règlements, laquelle somme est répartie de la manière suivante :

1° 185 968 \$ au financement des dépenses du *Règlement CO-2018-1013 ordonnant des travaux de réparation de divers bâtiments municipaux et installations aquatiques*;

2° 3 924 968 \$ au financement des dépenses du *Règlement CO-2019-1058 ordonnant des travaux de réparation et de construction d'infrastructures municipales et de postes de pompage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-4.3**APPROBATION DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS AU 30 AVRIL 2022 CONCERNANT LA GESTION ET L'OPÉRATION PAR LA VILLE DU STATIONNEMENT INCITATIF AMÉNAGÉ SUR LA PROPRIÉTÉ DU COLLÈGE RÉGIONAL CHAMPLAIN (SD-2022-3022)**

Il est proposé :

1° d'approuver l'état des résultats au 30 avril 2022 concernant la gestion et l'opération par la Ville du stationnement incitatif aménagé sur la propriété du Collège régional Champlain, à l'angle de la route 132 et du boulevard La Fayette;

2° de payer le solde de la quote-part 2021-2022 de la Ville à ce collège de 18 372 \$, taxes comprises, le cas échéant;

3° d'effectuer le versement d'une avance pour la quote-part 2022-2023, au montant de 18 413 \$, taxes comprises, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-4.4**APPROBATION DES DÉPENSES RELATIVES AUX TRAVAUX DE RECONSTRUCTION ET D'AMÉLIORATION DU REVÊTEMENT MÉCANISÉ DE LA CHAUSSÉE DU BOULEVARD BÉLIVEAU (SD-2022-2628)**

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé d'approuver les dépenses d'un montant de 22 667 \$, taxes comprises, relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-4.5**AUTORISATION DE PROCÉDER À LA RADIATION DES SOLDES DES COMPTES À RECEVOIR APPARAISSANT SUR LA LISTE DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES DU 31 OCTOBRE 2022, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2022-2663)**

Il est proposé d'autoriser la radiation des soldes des comptes à recevoir apparaissant sur la liste des créances irrécouvrables du 31 octobre 2022, préparée par la Direction des finances, au montant total de 48 231,05 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-4.6**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN LIEN CYCLABLE DANS LA RUE ADONCOUR, ENTRE LE BOULEVARD FERNAND-LAFONTAINE ET LE CHEMIN DU LAC (SD-2022-2938)**

Il est proposé :

1° de demander au ministère des Transports une aide financière au *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* (TAPU) pour l'aménagement d'un lien cyclable dans la rue Adoncour, entre le boulevard Fernand-Lafontaine et le chemin du Lac;

2° de confirmer une contribution financière de la Ville de 100 000 \$ pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-4.7**DÉPÔT DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS**

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien :

1° de la conseillère Mme Rolande Balma, datée du 24 octobre 2022;

2° des conseillers de Coalition Longueuil, datées du 7 et 27 octobre 2022;

3° du conseiller M. Alvaro Cueto, datée du 25 octobre 2022;

4° de la conseillère Mme Nathalie Delisle, datée du 13 octobre 2022;

5° de la conseillère Mme Affine Lwalalika, datées du 7 et 13 octobre 2022.

5. RESSOURCES HUMAINES**CO-221115-5.1****DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉVOLUTION DES SUSPENSIONS DISCIPLINAIRES IMPOSÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, AUX SALARIÉS DE COMPÉTENCE LOCALE (SD-2022-2773)**

Il est procédé au dépôt du rapport d'évolution des suspensions disciplinaires imposées par le directeur général, aux salariés de compétence locale.

CO-221115-5.2**ENTÉRINEMENT D'UNE LETTRE D'ENTENTE INTERVENUE AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP), SECTION LOCALE 307 (SD-2022-2742)**

Il est proposé d'entériner la lettre d'entente intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 307, concernant la fonction de préposé au réseau d'aqueduc et d'égout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES**CO-221115-6.1****DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2022 (SD-2022-3099)**

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois de septembre 2022 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2022, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

CO-221115-6.2**ACQUISITION D'OEUVRES D'ART POUR L'ANNÉE 2022 (SD-2022-2844)**

Il est proposé de procéder à l'acquisition des oeuvres d'art incluses dans le document intitulé *Oeuvres recommandées - Collection municipale*, préparé par le comité de sélection et joint au SD-2022-2844, pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-6.3**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-22-076 POUR LA FOURNITURE DE CAMIONS, AVEC CHAUFFEURS, POUR LE TRANSPORT DE LA NEIGE EN VRAC LORS DES OPÉRATIONS DE SOUFFLAGE (SD-2022-2584)**

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat GG-22-076 pour la fourniture de camions, avec chauffeurs, pour le transport de la neige en vrac lors des opérations de soufflage, pour la saison hivernale 2022-2023, à Poste de camionnage en vrac région 06 inc., pour un montant estimé à 999 000 \$, taxes comprises, et selon l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-6.4**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-084 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE CAMPAGNE DE MESURES DE DÉBIT SUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE DE LA VILLE (SD-2022-2630)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-084 pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'une campagne de mesures de débit sur le réseau d'égout sanitaire de la Ville, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Avizo Experts-Conseils inc., pour un montant estimé à 147 713,95 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-6.5**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-111 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES (OPTION 2) (SD-2022-2801)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-111 pour la fourniture de services de vidange de fosses septiques (option 2), pour une période débutant le 1^{er} janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, Beauregard Environnement ltée, pour un montant estimé à 101 179,91 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-6.6**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-114 POUR LA FOURNITURE D'ENROBÉ BITUMINEUX À CHAUD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE (SD-2022-2803)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-114 pour la fourniture d'enrobé bitumineux à chaud pour la période hivernale, pour une période prenant fin le 30 avril 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, Bau-Val inc., faisant affaires sous le nom Tech-Mix, pour un montant estimé à 163 839,38 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-6.7

Abrogée par
CO-230117-6.3

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-117 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE MATÉRIEL DE SIGNALISATION (SD-2022-2939)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-117 pour la fourniture et la livraison de matériel de signalisation, pour une période de deux ans, au plus bas soumissionnaire conforme, Signalisation de l'Estrie inc., pour un

montant estimé à 144 834,01 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-6.8

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-118 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PIÈCES ET ACCESSOIRES POUR AQUEDUC (SD-2022-2902)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-118 pour la fourniture et la livraison de pièces et accessoires pour aqueduc, pour une période d'un an, au plus bas soumissionnaire conforme, St-Germain égouts et aqueducs inc., pour un montant estimé à 200 707,81 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-6.9

DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS AU CONTRAT APP-18-184 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DES FEUX CLIGNOTANTS ET DE CIRCULATION (SD-2022-2775)

Il est proposé d'autoriser un dépassement de coûts de 170 000 \$, taxes comprises, au contrat APP-18-184 pour l'exécution de travaux d'entretien et de réparation des feux clignotants et de circulation, adjugé à M. Brien Électrique inc., requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2022-2775.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-6.10

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA VENTE AUTORISÉE PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF ET PORTANT SUR UN BIEN DONT LA VALEUR N'EXCÈDE PAS 10 000 \$ (SD-2022-3294)

Il est procédé au dépôt du rapport sur la vente autorisée par le comité exécutif et portant sur un bien dont la valeur n'excède pas 10 000 \$.

7. BIENS IMMOBILIERS

CO-221115-7.1**APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT L'ACTE DE VENTE INTERVENU AVEC 11345842 CANADA INC. PORTANT SUR LE LOT 6 337 643 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LA RUE JOHN-MOLSON (SD-2022-3059)**

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 1 modifiant l'acte de vente intervenu avec 11345842 Canada inc. portant sur le lot 6 337 643 du cadastre du Québec, situé sur la rue John-Molson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-7.2**ACCEPTATION D'UNE PROMESSE D'ACHAT PORTANT SUR LE LOT 6 337 641 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LA RUE JOHN-MOLSON (SD-2022-3053)**

Il est proposé d'accepter la promesse de Corporation Jamp Pharma d'acheter le lot 6 337 641 du cadastre du Québec, situé sur la rue John-Molson, pour un montant de 2 600 000 \$, taxes non comprises, et selon les conditions mentionnées à la promesse d'achat du 14 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-7.3**APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET SUSHI SITO EXPRESS INC., PORTANT SUR LE LOCAL P34 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL ET SUR LE LOCAL ARRIÈRE ADJACENT (SD-2022-2211)**

Il est proposé :

1° d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et Sushi SITO Express inc., portant sur le local P34 du Marché public de Longueuil, d'une superficie de 135 pi², et sur le local arrière adjacent d'une superficie de 265 pi², pour une période débutant à compter du 31 octobre 2021 et prenant fin le 31 août 2023, et pour un loyer total de 11 877,10 \$, taxes de vente et municipales non comprises, indexé selon les termes du bail.

2° de résilier rétroactivement, à la date de commencement, le bail intervenu le 30 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-7.4**APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR AVEC LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE AUX MILLE JEUX, PORTANT SUR UN LOCAL ET UN ESPACE DE TERRAIN SITUÉS AU 1435, BOUL. GAÉTAN-BOUCHER (SD-2022-0680)**

Il est proposé d'approuver le bail à intervenir avec le Centre de la petite enfance Aux mille jeux, portant sur un local d'une superficie de 515 m², et un espace de terrain d'une superficie de 748 m² situés au 1435, boul. Gaétan-Boucher, pour une période débutant à compter du 1^{er} juin 2022 et

prenant fin le 31 mai 2032, et pour un loyer mensuel de 3 893,42 \$, taxes non comprises, indexé selon les termes du bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CO-221115-8.1

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE CONCERNANT LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE SUR LE RÈGLEMENT CO-2022-1198 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2019-1076 ORDONNANT DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES MÉCANIQUES ET DE RÉFRIGÉRATION DU COLISÉE JEAN-BÉLIVEAU, AINSI QUE L'EXÉCUTION DE TRAVAUX CONNEXES ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2022-2915)

Il est procédé au dépôt du certificat de l'assistante-greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue sur le *Règlement CO-2022-1198 modifiant le Règlement CO-2019-1076 ordonnant des travaux de mise à niveau des systèmes mécaniques et de réfrigération du Colisée Jean-Béliveau, ainsi que l'exécution de travaux connexes et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

CO-221115-8.2

REMPLACEMENT DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT L'ENTENTE INTERVENUE AVEC COMMUNAUTO INC. CONCERNANT LA LOCATION, L'UTILISATION ET L'OCCUPATION DE CASES ADJACENTES AU STATIONNEMENT P2 DE LA PLACE CHARLES-LE MOYNE (SD-2022-3023)

Il est proposé de remplacer l'addenda approuvé par la résolution CO-220920-8.4 par celui joint au sommaire décisionnel SD-2022-3023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-8.3

APPROBATION D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE À INTERVENIR AVEC LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET LA MINISTRE DÉLÉGUÉE À L'ÉDUCATION ET RESPONSABLE DE LA CONDITION FÉMININE (MAINTENANT MINISTRE RESPONSABLE DU SPORT, DU LOISIR ET DU PLEIN AIR) CONCERNANT LA GRATUITÉ DES COURS MENANT AU BREVET DE SAUVETEUR NATIONAL ET DE MONITEUR AQUATIQUE À COMPTER DE LA SESSION D'AUTOMNE 2022 (SD-2022-2719)

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir avec le ministre de l'Éducation et la ministre déléguée à l'Éducation et responsable de la Condition féminine (maintenant ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air) concernant la gratuité des cours menant au brevet de sauveteur national et de moniteur aquatique à compter de la session

d'automne 2022, pour la période débutant le 15 août 2022 et prenant fin le 30 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-8.4

APPROBATION D'UN CONTRAT À INTERVENIR AVEC 9164-1241 QUÉBEC INC. CONCERNANT L'INTÉGRATION D'UNE OEUVRE MURALE SUR LA FAÇADE EST DU BÂTIMENT SITUÉ AU 880, CHEMIN DE CHAMBLY (SD-2022-2729)

Il est proposé d'approuver le contrat à intervenir avec 9164-1241 Québec inc. concernant l'intégration d'une oeuvre murale sur la façade Est du bâtiment situé au 880, chemin de Chambly, pour une période prenant fin le 31 décembre 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-8.5

APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CENTRE COMMUNAUTAIRE LE TRAIT D'UNION CONCERNANT L'USAGE ET LA GESTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SITUÉ AU 3100, RUE MOUSSEAU AINSI QUE LA RÉALISATION D'UN CAMP DE JOUR (SD-2022-2439)

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir avec Le centre communautaire Le trait d'union concernant l'usage et la gestion du centre communautaire situé au 3100, rue Mousseau, pour son fonctionnement et la tenue de ses activités ainsi que la réalisation d'un camp de jour, et le versement d'une aide financière de 243 968 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour une période débutant le 1^{er} janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-8.6

APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LES LOISIRS ST-VINCENT-DE-PAUL / CHAMPLAIN-GAMACHE CONCERNANT L'USAGE ET LA GESTION DE LA MAISON DE LA FAMILLE LE CAVALIER AINSI QUE LA RÉALISATION D'UN CAMP DE JOUR (SD-2022-2454)

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir avec les Loisirs St-Vincent-de-Paul / Champlain-Gamache concernant l'usage et la gestion de la Maison de la famille Le Cavalier, pour son fonctionnement et la tenue de ses activités ainsi que la réalisation d'un camp de jour, et le versement d'une aide financière de 123 999 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour une période débutant le 1^{er} janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-8.7**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC RENDEZ-VOUS BELLERIVE INC. CONCERNANT L'USAGE ET LA GESTION DU CHALET BELLERIVE (SD-2022-2478)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir avec Rendez-vous Bellerive inc. concernant l'usage et la gestion du chalet Bellerive pour son fonctionnement et la tenue de ses activités, pour une période débutant le 1^{er} janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-8.8**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA MAISON DE LA FAMILLE LEMOYNE CONCERNANT L'USAGE ET LA GESTION DU CENTRE SÉNÉCHAL (SD-2022-2857)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir avec la Maison de la famille Lemoyne, concernant l'usage et la gestion du Centre Sénéchal pour son fonctionnement et la tenue de ses activités, et le versement d'une aide financière de 40 788 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour une période débutant le 1^{er} janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-8.9**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA MAISON TREMPLIN DE LONGUEUIL CONCERNANT L'USAGE ET LA GESTION DU CENTRE DE QUARTIER LIONEL-GROULX (SD-2022-2862)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir avec La maison Tremplin de Longueuil concernant l'usage et la gestion du Centre de quartier Lionel-Groulx pour son fonctionnement et la tenue de ses activités, laquelle prévoit notamment le versement d'une aide financière de 50 103 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour une période débutant le 1^{er} janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-8.10**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC RESSOURCES ST-JEAN-VIANNEY CONCERNANT L'USAGE ET LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER SAINT-JEAN-VIANNEY (SD-2022-3082)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir avec Ressources St-Jean-Vianney concernant l'usage et la gestion de la Maison de quartier Saint-Jean-Vianney pour son fonctionnement et la tenue de ses activités, laquelle prévoit notamment le versement d'une aide financière de 37 674 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour une période débutant le 1^{er} janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-8.11**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2022-1200 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2003-93 INTERDISANT LE VIRAGE À DROITE SUR FEU ROUGE À CERTAINES INTERSECTIONS ET LE RÈGLEMENT CO-2009-608 RELATIF AU STATIONNEMENT (SD-2022-2949)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2022-1200 modifiant le Règlement CM-2003-93 interdisant le virage à droite sur feu rouge à certaines intersections et le Règlement CO-2009-608 relatif au stationnement.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-8.12**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉPARATOIRES, LA PRODUCTION DE PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX RELATIFS AUX BÂTIMENTS DU PÔLE CULTUREL (SD-2022-2725)**

M. Sylvain Larocque donne un avis de motion qu'un règlement décrétant un emprunt pour le paiement d'honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires, la production de plans et devis et la surveillance de travaux relatifs aux bâtiments du pôle culturel sera présenté.

CO-221115-8.13**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2022-1209 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉPARATOIRES, LA PRODUCTION DE PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX RELATIFS AUX BÂTIMENTS DU PÔLE CULTUREL (SD-2022-2725)**

M. Sylvain Larocque procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2022-1209 décrétant un emprunt pour le paiement d'honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires, la production de plans et devis et la surveillance de travaux relatifs aux bâtiments du pôle culturel.*

CO-221115-8.14**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2017-954 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PATRICK ET DU CHEMIN DE CHAMBLY, ENTRE LA RUE CUVILLIER ET LA ROUTE 116, AINSI QUE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE DE VIRAGE À GAUCHE DANS LE CHEMIN DE LA SAVANE, INCLUANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES FEUX DE CIRCULATION, ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2022-2126)**

Mme Geneviève Héon donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2017-954 ordonnant des travaux de réaménagement de la rue Patrick et du chemin de Chambly, entre la rue Cuvillier et la route 116, ainsi que des travaux d'aménagement d'une voie de virage à gauche*

dans le chemin de la Savane, incluant des travaux de remplacement des feux de circulation, et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt, sera présenté.

CO-221115-8.15

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2022-1210 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2017-954 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PATRICK ET DU CHEMIN DE CHAMBLY, ENTRE LA RUE CUVILLIER ET LA ROUTE 116, AINSI QUE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE DE VIRAGE À GAUCHE DANS LE CHEMIN DE LA SAVANE, INCLUANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES FEUX DE CIRCULATION, ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2022-2126)

Mme Geneviève Héon procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2022-1210 modifiant le Règlement CO-2017-954 ordonnant des travaux de réaménagement de la rue Patrick et du chemin de Chambly, entre la rue Cuvillier et la route 116, ainsi que des travaux d'aménagement d'une voie de virage à gauche dans le chemin de la Savane, incluant des travaux de remplacement des feux de circulation, et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

CO-221115-8.16

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉFECTION DE DIVERS PARCS, VOIES CYCLABLES ET ESPACES PUBLICS ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2022-3160)

M. Marc-Antoine Azouz donne un avis de motion qu'un règlement ordonnant des travaux d'aménagement et de réfection de divers parcs, voies cyclables et espaces publics et décrétant, à ces fins et pour le paiement d'honoraires professionnels, un emprunt, sera présenté.

CO-221115-8.17

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2022-1212 ORDONNANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉFECTION DE DIVERS PARCS, VOIES CYCLABLES ET ESPACES PUBLICS ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2022-3160)

M. Marc-Antoine Azouz procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2022-1212 ordonnant des travaux d'aménagement et de réfection de divers parcs, voies cyclables et espaces publics et décrétant, à ces fins et pour le paiement d'honoraires professionnels, un emprunt.*

CO-221115-8.18**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2022-3033)**

M. Marc-Antoine Azouz donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville* sera présenté.

CO-221115-8.19**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2022-1213 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2022-3033)**

M. Marc-Antoine Azouz procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2022-1213 modifiant le Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville*.

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME****11. AFFAIRES DIVERSES****12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION****CO-221115-12.1****MODIFICATION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE (SD-2022-2851)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de modifier la structure organisationnelle de la Direction générale adjointe – Développement durable, de la Direction générale adjointe – Services à la communauté, de la Direction générale adjointe – Services corporatifs, de la Direction générale, de la Direction de la gestion des eaux ainsi que du Bureau de gestion de la performance organisationnelle, selon le document intitulé Recommandations et les organigrammes proposés, joints au sommaire décisionnel SD-2022-2851;

2° d'approuver en conséquence l'organigramme de la Direction générale adjointe – Développement durable, de la Direction générale adjointe – Services à la communauté, de la Direction générale adjointe – Services

corporatifs, de la Direction générale, de la Direction de la gestion des eaux ainsi que du Bureau de gestion de la performance organisationnelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-12.2

AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT DE L'AGGLOMÉRATION AFIN DE PRÉVOIR LES CRÉDITS REQUIS POUR ENTAMER LES ACTIVITÉS DU PROJET DE REHAUSSEMENT DES INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES POUR LE CENTRE D'APPELS D'URGENCE (SD-2022-2838)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser l'emprunt d'un montant n'excédant pas 300 000 \$ au fonds de roulement de l'agglomération, remboursable sur une période de quatre ans, à compter de 2023, afin de prévoir les crédits requis pour entamer les activités du projet de rehaussement des infrastructures technologiques pour le centre d'appels d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-12.3

ADHÉSION DE LA VILLE À UNE ENTENTE D'ACHAT REGROUPE AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (SD-2022-2861)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de confirmer au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) l'adhésion de la Ville à l'entente ayant pour but l'achat regroupé de commutateurs et produits réseau, pour la période du 19 décembre 2022 au 18 décembre 2025, pour un montant estimé à 1 164 466,80 \$, taxes comprises et de confier au CAG le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de ce contrat;

2° de compléter, dans les délais fixés, la demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription et tout autre document nécessaire qui visera notamment à identifier les quantités requises;

3° de s'engager à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

4° d'autoriser le directeur des technologies de l'information à signer tout document nécessaire aux fins de la présente et de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-12.4

CONSENTEMENT À LA CESSION DU CONTRAT APP-20-225 (2021-TP203) POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET TRAITEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX ET APPROBATION D'UNE ENTENTE À CET EFFET (SD-2022-2933)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de consentir à la cession du contrat APP-20-225 (2021-TP203) pour la collecte, le transport et traitement des résidus domestiques dangereux, entre Revolution Environmental Solutions LP et GFL Environmental Services inc., et d'approuver l'entente à intervenir à cet effet;

2° d'autoriser la greffière à signer cette entente et tout autre document nécessaire aux fins de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-12.5

MODIFICATION AU CONTRAT APP-21-103 (2022-BI703) POUR L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2022-2901)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'agglomération d'autoriser une modification au contrat APP-21-103 (2022-BI703) pour l'entretien des systèmes électriques des bâtiments municipaux situés sur le territoire de l'agglomération de Longueuil, adjudgé à M. Brien électrique inc., pour un montant estimé à 153 318,25\$, taxes comprises, requise pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2022-2901.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-12.6**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-105 (OPTION B) POUR L'ACHAT DE TROIS ÉQUIPEMENTS DE DÉSHYDRATATION POUR LE CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (CERS) (SD-2022-2604)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-105 (option B) pour l'achat de trois équipements de déshydratation pour le centre d'épuration rive-sud (CERS), au plus bas soumissionnaire conforme, Les Industries Fournier inc., pour un montant estimé à 3 488 111,04 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-12.7**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-120 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES EN PLANIFICATION, CHARGEMENT, TRANSPORT, LIVRAISON ET RECYCLAGE DES BOUES LIQUIDES DU CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (CERS) (SD-2022-3008)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-120 pour la fourniture de services en planification, chargement, transport, livraison et recyclage des boues liquides du centre d'épuration rive-sud (CERS), pour une période prenant fin le 31 décembre 2023, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Environnement Viridis inc., pour un montant estimé à 275 595,08 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Affine Lwalalika quitte son siège.

CO-221115-12.8**APPROBATION D'UNE CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À INTERVENIR AVEC HABITATION ESPOIR DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE POUR LA CRÉATION RAPIDE DE LOGEMENTS (SD-2022-2796)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

- 1° d'approuver la convention relative au versement d'une contribution financière à intervenir avec Habitation Espoir dans le cadre de l'initiative pour la création rapide de logements, afin de bâtir des logements aux loyers abordables destinés exclusivement à des personnes vulnérables;
- 2° de désigner le chef de la Division habitation et programmes à titre de responsable, au sens de l'article 2.16 de la convention;
- 3° d'autoriser la greffière à signer cette convention et tout autre document nécessaire aux fins de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-12.9

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2022-373 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA-2016-255 RÉVISANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2022-2659)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2022-373 modifiant le règlement CA-2016-255 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Affine Lwalalika reprend son siège.

CO-221115-12.10

DÉSIGNATION DES NOMS DES USINES LOCALE ET RÉGIONALE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE (SD-2022-2845)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Sylvain Joly, de prendre l'orientation de nommer l'usine locale de production d'eau

potable *Usine d'eau potable Mario-Petrone* et l'usine régionale de production d'eau potable *Usine d'eau potable Louise-Gravel*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-12.11

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES, AFFECTATION DU FONDS DE LA RÉSERVE STATUTAIRE ET DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ DE L'AGGLOMÉRATION, MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 24 OCTOBRE 2022 PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2022-3242)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les virements budgétaires et l'affectation du Fonds de la réserve statutaire ainsi que de l'excédent de fonctionnement non affecté de l'agglomération, apparaissant sur la liste du 24 octobre 2022, au montant de 1 408 192 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-12.12

AUTORISATION D'EMPRUNTS AUX FONDS DE ROULEMENT LOCAL ET DE L'AGGLOMÉRATION AFIN DE PRÉVOIR LES CRÉDITS REQUIS POUR LA MODERNISATION DU RÉSEAU SANS FIL (SD-2022-2858)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les emprunts suivants, afin de prévoir les crédits requis pour la modernisation du réseau sans fil :

1° l'emprunt d'un montant n'excédant pas 340 575,30 \$ au fonds de roulement local, remboursable sur une période de cinq ans, à compter de 2023;

2° l'emprunt d'un montant n'excédant pas 651 504,08 \$ au fonds de roulement de l'agglomération, remboursable sur une période de cinq ans, à compter de 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Sylvain Larocque quitte son siège.

CO-221115-12.13**AFFECTATION DE SOMMES EN PROVENANCE DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE L'EAU POTABLE AINSI QUE DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES AU FINANCEMENT DES DÉPENSES DE DIVERS RÈGLEMENTS (SD-2022-3150)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'affecter une somme n'excédant pas 2 788 752 \$, en provenance de la Réserve financière pour le service de l'eau potable, au financement des dépenses de divers règlements d'emprunt, laquelle somme est répartie de la manière suivante :

1.1° 747 314 \$ au financement des dépenses du *Règlement CA-2017-261 ordonnant des travaux de mise à niveau des ouvrages de production d'eau potable*;

1.2° 2 041 438 \$ au financement des dépenses du *Règlement CA-2019-303 ordonnant des travaux de mise à niveau des ouvrages de production d'eau potable et d'infrastructures connexes, phase 2*;

2° d'affecter une somme n'excédant pas 1 940 001 \$, en provenance de la Réserve financière pour le service de l'assainissement des eaux usées, laquelle somme est répartie de la manière suivante :

2.1° 538 465 \$ au financement des dépenses du *Règlement CA-2017-262 ordonnant des travaux de mise à niveau des ouvrages d'assainissement des eaux usées*;

2.2° 1 401 536 \$ au financement des dépenses du *Règlement CA-2019-302 ordonnant des travaux de mise à niveau des ouvrages d'assainissement des eaux usées et d'infrastructures connexes, phase 2*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-12.14**AVIS D'UNE MODIFICATION AU CONTRAT APP-21-128 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CASERNE 44 (SD-2022-2843)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de prendre acte d'un avis de modification et d'une dépense supplémentaire à venir au contrat APP-21-128 pour les travaux de construction de la caserne 44, adjugé à 3 Axes

Construction inc., requise pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2022-2843.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Lysa Bélaïcha quitte son siège.

CO-221115-12.15

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-113 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'HYPOCHLORITE DE SODIUM EN SOLUTION DE 12 % (SD-2022-2954)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-113 pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium en solution de 12 %, pour une période débutant le 1^{er} janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, UBA inc., pour un montant estimé à 1 004 116,92 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-12.16

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-115 (2022-BI544-3) POUR L'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES GROUPES ÉLECTROGÈNES ET MOTOPOMPES STATIONNAIRES (SD-2022-3109)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-115 (2022-BI544-3) pour l'entretien préventif et correctif des groupes électrogènes et motopompes stationnaires, pour une période de trois ans débutant le 1^{er} décembre 2022, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Les entreprises électriques L.M. inc., pour un montant estimé à 322 567,09 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-12.17**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-123 POUR LA RÉHABILITATION PAR CHEMISAGE STRUCTURAL D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE DE 750 MM DE DIAMÈTRE SUR LA RUE RIVERSIDE (SD-2022-3119)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-123 pour la réhabilitation par chemisage structural d'une conduite d'eau potable de 750 mm de diamètre sur la rue Riverside, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Civilpro inc., pour un montant de 655 000,01 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-12.18**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-126 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉCONOMIE DE LA CONSTRUCTION DANS LE CADRE DE LA RECONSTRUCTION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA RUE CHÂTEAUGUAY (SD-2022-3161)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-126 pour des services professionnels en économie de la construction dans le cadre de la reconstruction de l'usine de production d'eau potable de la rue Châteauguay, au plus bas soumissionnaire conforme, MACOGEP inc., pour un montant de 307 623,43 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-12.19**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-128 POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES SYSTÈMES MÉCANIQUES DE NEUF CASERNES SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (OPTION 2) (SD-2022-3108)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-128 pour des travaux d'entretien préventif et correctif des systèmes mécaniques de neuf casernes situées sur le territoire de l'agglomération de Longueuil (option 2), pour une période de cinq ans débutant le 1^{er} décembre 2022, au plus bas soumissionnaire conforme, J.P. Lessard Climatisation inc., pour un montant estimé à 353 391,08 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-12.20

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-132 POUR LE CHARGEMENT, TRANSPORT ET DISPOSITION DES DÉCHETS DE GRILLE ET DE SABLE DU CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (CERS) (OPTION 2) (SD-2022-3246)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-132 pour le chargement, transport et disposition des déchets de grille et de sable du Centre d'épuration rive-sud (CERS) (option 2), pour une période de deux ans, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, EBI Environnement inc., pour un montant estimé à 216 888,84 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-12.21

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2022-378 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION POUR L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS AUX ÉCOCENTRES MARIE-VICTORIN ET PAYER ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2022-3225)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2022-378 ordonnant des travaux de construction pour l'installation d'équipements aux écocentres Marie-Victorin et Payer et décrétant, à ces fins et pour le paiement d'honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221115-12.22**APPROBATION DU RÈGLEMENT L-113-1, DU RÈGLEMENT L-126, DU RÈGLEMENT L-127 ET DU RÈGLEMENT L-128, ADOPTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL (SD-2022-3169)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver :

1° le *Règlement L-113-1 modifiant le Règlement L-113 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 18 164 000 \$ pour financer la réfection du centre administratif du Vieux-Longueuil*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil le 17 octobre 2022;

2° le *Règlement L-126 autorisant un emprunt de 2 193 000 \$ pour financer l'acquisition de vingt-et-un (21) véhicules de service et l'acquisition de huit (8) bornes de recharge électrique*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil le 6 octobre 2022;

3° le *Règlement L-127 autorisant un emprunt de 16 393 000 \$ pour financer la réalisation de projets de maintien et de développement des actifs*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil le 6 octobre 2022;

4° le *Règlement L-128 autorisant un emprunt de 1 814 000 \$ pour financer l'acquisition et le remplacement d'abribus au cours des années 2023 et 2024*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil le 6 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Sylvain Larocque et Mme Lysa Bélaïcha reprennent leurs sièges.

CO-221115-12.23**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL CONCERNANT LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION ORGANISATIONNELLE DU PROJET RÉSEAU D'ENTRAIDE SOCIAL ET ORGANISATIONNEL (RÉSO) (SD-2022-2789)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente à intervenir avec l'Université de Montréal concernant la réalisation d'une évaluation organisationnelle du projet

Réseau d'entraide social et organisationnel (RÉSO), pour une période prenant fin le 31 décembre 2022;

2° d'autoriser le directeur du Service de police de l'agglomération de Longueuil à signer cette entente et de prescrire qu'elle ne requière pas la signature de la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE

CO-221115-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

M. Jacques Lemire dépose :

1° un avis de proposition concernant la mise en place d'un plan d'action visant à prévenir les maladies professionnelles chez les pompiers;

2° le projet de loi C-224 *Loi concernant l'élaboration d'un cadre national sur la prévention et le traitement de cancers liés à la lutte contre les incendies.*

CO-221115-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 9 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Reine Bombo-Allara

Sophie Deslauriers